

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.01

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

Date d'affichage
08/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le compte de gestion pour l'année 2020

Vu que les résultats sont conformes au compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion pour l'année 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.02

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

Date d'affichage
08/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mr le Maire s'étant retiré, le doyen de l'assemblée présente aux membres du conseil municipal le compte administratif pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	834 918 , 67
	Réalisé	136 081 , 79
	Restes à réaliser	589 836 , 79

RECETTES	Prévu	834 918 , 67
	Réalisé	117 796 , 25
	Restes à réaliser	183 157 , 00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	880 159 , 48
	Réalisé	196 477 , 26
	Restes à réaliser	0

RECETTES	Prévu	880 159 , 48
	Réalisé	883 062 , 53
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice :

INVESTISSEMENT	- 18 285, 54
FONCTIONNEMENT	686 585 ,27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.03

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Date d'affichage
08/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BERG André, Maire, après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2020 et après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	50 233,79
un excédent reporté de	636 351, 48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	686 585, 27

un déficit d'investissement de	18 285, 54
un déficit des restes à réaliser de	406 679, 79
soit un besoin d'autofinancement de	424 965, 33

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit
:

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 EXCEDENT	686 585 , 27
Affectation complémentaire en réserve (1068)	424 965, 33
Résultat reporté en fonctionnement (002)	261 619, 94
Résultat reporté investissement (001) DEFICIT	- 18 285, 54

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.04

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

01/04/2021

VOTE DU BUDGET 2021

Date d'affichage

08/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2021

Il précise que :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 482 669, 94 euros

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 782 292,27 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif 2021 tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.05

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 9
Contre :
Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

Date d'affichage
08/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ETAT DES RESTES A RECOURRER

Vu l'état des restes à recouvrer fourni par le Trésor Public

Vu qu'il convient de provisionner un montant égal à 15% des restes à recouvrer sur 2019 soit $1037,12 \times 15\% = 155,57$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER Mr le Maire à provisionner ce montant
D'AUTORISER Mr le Maire à émettre un mandat à l'article 6817 d'un montant de 155,57 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.07

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Date d'affichage
08/04/2021

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser des subventions aux associations comme suit :

et publication du :

./././...

FEP D'ANOUX	300 e
ACCA	150 e
Souvenir Français	50 e
Une Rose, un Espoir	50 e
Réseau Maillage	50 e
Marche et Rêve	50 e
Cercle Généalogique du Pays de Briey	50 e
Office du Tourisme:	50 e
Scouts de France	100 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme
Document d'urbanisme
N° 02.01.08

Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme LICCARDI Anne

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01/04/2021

REALISATION D'UN LOTISSEMENT CESSION DE PARCELLES

Date d'affichage
08/04/2021

Le Conseil Municipal a validé l'acquisition de plusieurs parcelles pour la réalisation d'un lotissement.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

Après plusieurs réunions de travail, la SARL E2R 1 a Rue Mondon à BRIEY dont le gérant est Monsieur KLAAs, a fait une proposition d'aménagement jointe en annexe.

et publication du :

././....

Aussi le conseil est invité à se prononcer sur le principe du projet et sur les modalités de la cession.

Le Conseil est invité à délibérer pour :

- VALIDER la cession des parcelles AB 166, AB 164 , AB 165, AB 163, AB 160, AB 161, AB 162 , AB 159 , AB 156 , AB 174 , AB 40, AB 41, AB 42, AB 50, AB 51 , AB 154 , AB 157, AB 158 , AB 37 et AB 38

- Pour ces parcelles seules les parties situées en zone 1AU sont concernées, les parties en zone Nj restent la propriété de la commune.

- La cession se fait au prix de 85 000 euros, incluse à la SARL E2R ou à toute personne morale qu'il se substituera et dans laquelle il sera nécessairement associé

- Concernant les parcelles AB 39, AB 153, AB 155, AB 173 , AB 172, AB 171 et AB 167, parcelles non acquises par la commune, la SARL E2R se chargera de les acquérir le cas échéant

- PRECISER que le terrain ne pourra pas faire l'objet d'une cession de la part de l'acquéreur susvisé avant la réalisation des aménagements prévus dans le

permis d'aménager sauf application des dispositions du code de l'urbanisme relatives aux modalités de cession des lots dans le cadre d'un permis d'aménager

- AUTORISER le maire à signer un compromis avec les conditions suspensives suivantes (réalisation des conditions dans un délai de 9 mois à compter de la signature d'un compromis)

- Obtention d'un permis d'aménager purgé de tous recours
- Obtention d'un prêt bancaire
- Obtention d'un rapport d'archéologie préventive ne nécessitant pas l'obligation de réaliser des fouilles supplémentaires.

- AUTORISER l'acquéreur à déposer son permis d'aménager conforme au schéma de principe en annexe, à savoir 16 lots et 16 places de stationnement.

- Préciser que le compromis devra être signé dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente et que le dossier de permis d'aménager comportant l'ensemble des pièces devra être déposé en mairie d'ANOUX par l'acquéreur dans le délai de 6 mois à compter de la notification de la présente, faute de quoi la présente délibération sera caduque.

- SOLLICITER la mise en place d'une faculté de réméré avec restitution du prix de vente, le cas échéant, après déduction :

- d'une indemnité fixée par FRANCE DOMAINE et correspondant à la moins value apportée le cas échéant au terrain de l'acquéreur
- des frais liés au transfert du bien à la commune

- PRECISER que la faculté de réméré s'appliquera dans les conditions suivantes :

- Non réalisation des travaux de viabilité provisoire dans un délai de 12 mois à compter de l'obtention du permis d'aménager

- PRECISER que l'acte de vente précisera qu'en cas d'application de la faculté de réméré, le permis d'aménager, le cas échéant délivré, pourra faire l'objet d'une annulation par Monsieur le Maire

- AUTORISER le Maire à signer le compromis et l'acte notarié ainsi que tous documents utiles.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

